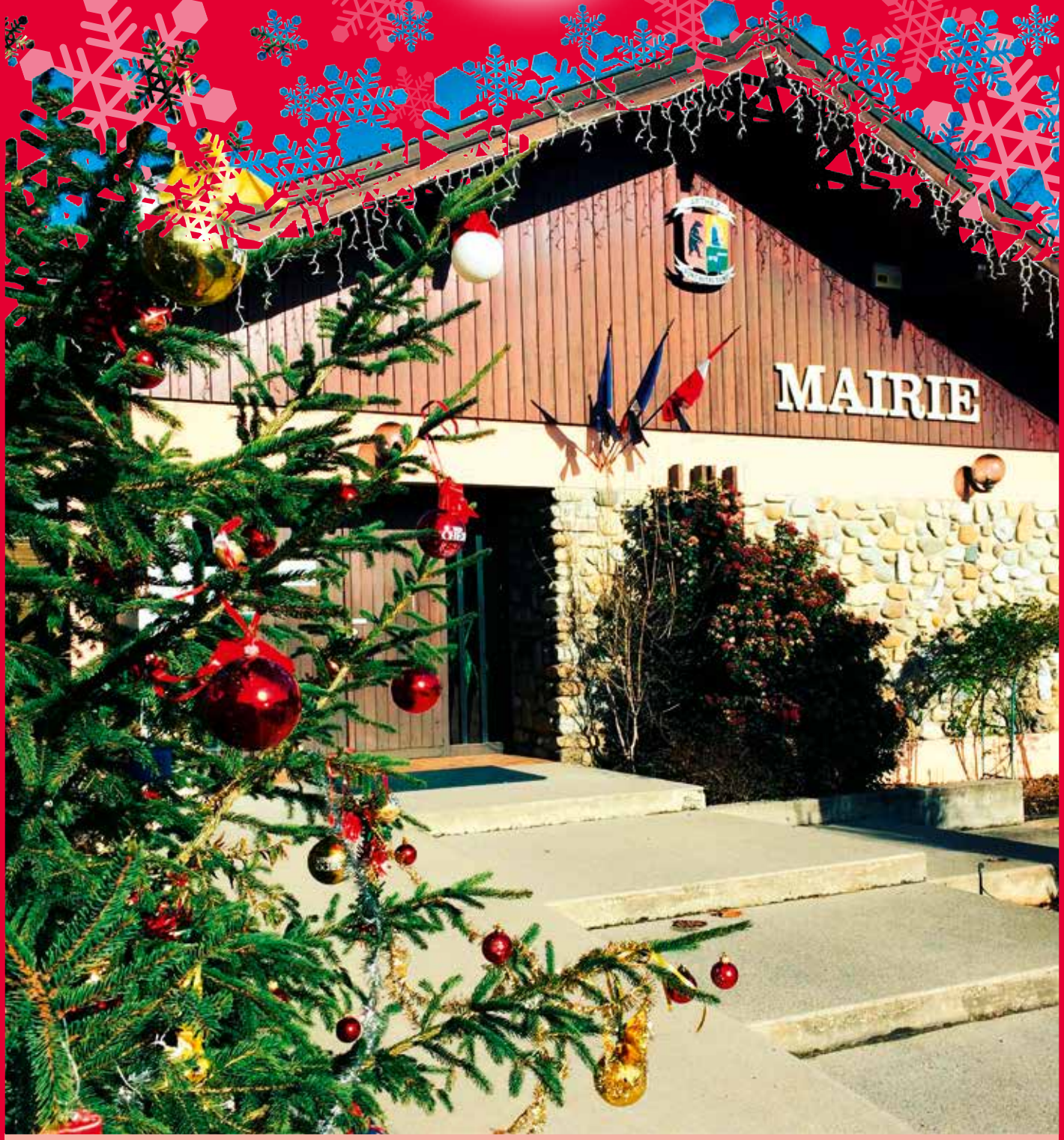

ARTHAZ Pont-Notre-Dame

Bulletin de liaison n°4 - Décembre 2015

Sommaire

Bulletin n° 4 - Décembre 2015 www.arthaz-pont-notre-dame.fr

Edito 3
Travaux en cours 4
Ça s'est passé à Arthaz ..... 5 à 14
Point info ..... 15 à 17
Urbanisme 17
Conseil municipal ..... 18 à 22
Dates à retenir 22
Etat civil 23

ÉLECTIONS RÉGIONALES du 13 décembre 2015
Résultats - 2nd tour

BUREAU CENTRALISATEUR

Département	HAUTE SAVOIE
Commune	Arthaz-Pont-Notre-Dame
Canton	Gaillard
Circonscription	4ème circonscription

INSCRITS	1 058	Nombre de bureau de vote	1
VOTANTS	659	Participation	62,29%
EXPRIMES	633	Exprimés	96,05%
ABSTENTIONS	399	Abstentions	37,71%
BLANCS	14	Blancs	2,12%
NULS	12	Nuls	1,82%
BLANCS / NULS	26	Blancs+Nuls	3,95%

N° Dépôt	N° Panneau	Candidat	Voix	%
007	003	M. BOUDOT Christophe	188	29,70 %
009	006	M. WAUQUIEZ Laurent	325	51,34 %
012	010	M. QUEYRANNE Jean-Jack	120	18,96 %

La Haute-Savoie comptera 19 élu(e)s

Pour la droite :
Julie Gnuva
Martial Saddier
Annabel André-Laurent
Eric Fournier
Florence Duvand
Cyril Pellevat
Catherine Paccoret
François Carbonnel
Sylvie Roupioz
André Vercin
Astrid Baud-Roche
Jean-Paul Bosland

Pour la gauche :
Christian Dupessey
Nora Segaud-Labidi
Guillaume Gibouin
Fabienne Grebert

Pour le FN :
Vincent Lecaillon
Anne-Françoise Abadie-Parisi

INFORMATIONS PRATIQUES

Heures ouverture mairie :

lundi	de 14h à 17h
mardi	de 14h à 19h
mercredi	de 9h à 12h
jeudi	de 14h à 17h
vendredi	de 14h à 19h

Tél.	04 50 36 01 78
Fax	04 50 36 05 11
Adresse mail	mairie@arthazpnd.fr

Heures ouverture Poste :

lundi	de 9h à 12h
mardi	de 9h à 12h
mercredi	fermé
jeudi	de 9h à 12h
vendredi	de 9h à 12h le 18
samedi	de 9h à 12h

Tél. 04 50 36 03 01

Pompiers : faire le 18

Gendarmerie Reignier-Esery : 04 50 95 75 11

Syndicat des eaux Rocailles Bellecombe : 04 50 95 71 63

Dépannage eau : 06 83 74 42 06

Dépannage assainissement : 06 77 04 19 50

Communauté de Communes Arve et Salève : 04 50 43 46 14

Pour rappel le ramassage des ordures ménagères est une compétence de la CCAS (Communauté de Communes Arve et Salève).

Edito

Chères Arthaziennes, Chers Arthaziens,
A l´approche des fêtes de fin d´année, il n'est pas trop tôt pour vous formuler mes vœux pour l´année 2016.
« Dire ce que l´on fait et faire ce que l´on dit », telle a été notre devise durant ces 8 dernières années avec les équipes municipales qui m´ont accompagné.
En effet, nous n´avons eu de cesse de travailler pour moderniser notre village tout en respectant son histoire et sa ruralité.
Nous avons mené de nombreux projets d´envergure comme l´extension du groupe scolaire, la sécurisation de la RD1205, la rénovation du réseau d´eau. Tous ces projets ont été menés dans le respect des principes des finances publiques, et sans augmenter la part communale de vos impôts locaux, malgré les baisses des dotations de l´état et la hausse des charges.
Nous poursuivons cette marche en avant, et le souhait de créer un cœur de village dynamique et vivant avec cette année plusieurs réalisations : la réception des premiers logements aidés, la réalisation d'un cabinet médical, et l´aménagement des abords extérieurs de la maison intergénérationnelle. En 2016, la Commune offrira un nouveau service aux arthaziens avec l'installation d'une micro- crèche à partir de mi-avril. De plus, la nouvelle Mairie située dans le bâtiment Jules Ferry devrait ouvrir ses portes à l'été 2016.
De nombreux autres projets verront le jour en cette fin d´année 2015 et en 2016 comme l´aménagement d'un tourne-à-gauche route de Loëx, la rénovation des colonnes d´eau sur les secteurs des Cormants et RD 1205, la fin des travaux de la maison située en face de la salle communale et la réhabilitation de l´auberge.
Concernant le projet de rénovation de l'Auberge Communale, cher à l'équipe municipale, nous avons été retardés dans l´avancement des travaux par l'obligation de réaliser un « diagnostic amiante » et une étude des sols. A la suite des résultats nous pouvons maintenant déposer le permis de construire et lancer l´appel d´offre.
Les infrastructures réalisées et les acquisitions faites permettront à la commune de se projeter sereinement dans l´avenir en favorisant le maintien et le développement de la vie locale et des services de proximité.
Je souhaiterais revenir sur notre PLU. Comme il a été mentionné dans notre dernière lettre d'information, le PLU de 2011 a été annulé par la cour d'appel de Lyon, malgré une victoire en première instance à Grenoble. Nous sommes actuellement en cassation à Paris et espérons obtenir gain de cause contre la société Barbaz/Vinci qui souhaite toujours implanter une carrière sur notre commune. Si le travail, le zonage et le règlement n'ont pas été remis en question, la société a gagné sur une délibération du 18.02.2003 de nos prédécesseurs qui n'aurait pas été suffisamment détaillée.
Cependant, nous avions anticipé cette éventualité en relançant dès 2012 un PLU « Grenelle », afin de ne pas perdre de temps et de ne pas pénaliser les habitants.
Toujours concernant le projet de carrière nous avons actuellement 3 contentieux contre Barbaz/Vinci, l'un d'eux vient d'être jugé, il correspond à l'autorisation d'exploiter qu'avait reçu la société en 2012 par la préfecture. Le rapporteur a donné raison à la commune et le juge du tribunal administratif de Grenoble a déclaré « nuls et non avenus en tant qu'ils accordant à la SAS Barbaz l'autorisation d'exploiter une carrière, sur le territoire de la commune d'Arthaz Pont-Notre-Dame ». Nous sommes heureux d'obtenir gain de cause sur ce dossier qui empoisonne la commune depuis plus de 20 ans.
Au niveau des collectivités territoriales, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) dont le décret d'application est sorti le 7 août dernier a profondément rebattu les cartes concernant l'organisation territoriale actuelle.
Si pour le moment la communauté de communes Arve et Salève peut conserver son périmètre, nous devrons dans les années à venir travailler sur un périmètre plus grand avec plus de compétences et une plus grande mutualisation des services entre communes afin de réaliser des économies d'échelles.
C'est dans ce sens que la commune d'Arthaz PND a validé le schéma d'aménagement de coopération intercommunal proposé par le Préfet qui prévoit de conserver la communauté de communes Arve et Salève dans son périmètre actuel, de renforcer ses compétences avec l'intégration à terme de l'urbanisme, des groupements de commandes et des compétences eau et assainissement.
Concernant mon rôle de parlementaire, j'ai eu l'occasion d'obtenir des avancées dans de nombreux dossiers qui touchent notre commune et nos habitants comme la taxe sur les terrains à bâtir, l'aide aux personnes âgées et la double cotisation des frontaliers suisses.
Pour finir, je tenais à vous informer que dans les prochains mois je devrai libérer mes fonctions de Maire et de Conseiller municipal d'Arthaz PND. En effet la loi contre le cumul des mandats ne permet plus à un parlementaire d'exercer un mandat d'exécutif local (Maire - Maire-Adjoint - Président ou Vice-Président). J'ai anticipé cette loi de quelques mois en acceptant de rejoindre le conseil régional Rhône-Alpes-Auvergne qui aura de nombreuses compétences et incidences sur notre vie de tous les jours avec la gestion des transports (bus - train), la gestion du développement économique, les lycées… Ce choix me permettra de continuer de travailler pour notre commune de façon différente mais toujours passionnée. Je quitterai le conseil mais je serai toujours disponible pour l'ensemble des habitants de la commune et pour le Maire qui me succèdera.

Pour conclure, à l'aube des fêtes de fin d'année, je citerai le Dalai Lama : ***« Il y a deux jours dans une année où l'on ne peut rien faire. Ils s'appellent hier et demain. Pour le moment, aujourd'hui est le jour idéal pour aimer, croire, faire et principalement vivre. »***

Nous vous donnons rendez-vous le 9 janvier 2016 à 19.00 pour la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire.

Bonne fêtes.

Votre Sénateur-Maire
Cyril Pellevat

Ça déménage au chef-lieu

Début Novembre, les professions libérales ont pris possession de leurs nouveaux locaux dans le premier bâtiment. Vous pourrez désormais trouver un ostéopathe, un podologue, quatre kinésithérapeutes, une infirmière et un psychothérapeute.
Emménagement des premiers locataires
Pour rappel, nous disposons de dix-huit logements aidés, répartis dans les bâtiments A et B avec deux T1, douze T2 et quatre T3 répartis en rez de jardin, 1er et 2ème étage. Début Décembre, les premiers locataires ont emménagé. Les locataires sont choisis lors de commission d'attribution composée d'AMELIA, la commune, l'Etat et le Conseil Général, où le Maire donne son avis.

Rénovation du bâtiment Jules Ferry

Les travaux suivent leurs cours. Votre nouvelle mairie sera opérationnelle au-cours de l'été 2016. Elle sera accessible, fonctionnelle et permettra de disposer de nouveaux espaces à destination des associations et des administrés. Un aménagement extérieur est en cours d'étude afin de garantir la sécurisation des élèves et parents aux abords du pôle mairie-école. La mairie actuelle sera transformée en salle de classe pour faire face à l'augmentation constante de nos élèves.

Cérémonie du 11 novembre

La commémoration de la guerre de 14-18 s'est déroulée dans la tradition, en présence du corps des Sapeurs Pompiers de la comumne . Aprés la lecture du discours de Jean-Marc Todeschini, Secrétaire d'État chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire, auprès du ministre de la Défense et le dépôt de gerbe, de nombreux enfants présents on chanter la Marseillaise. Toute l'assemblée s'est ensuite retoruvée à la mairie pour partager le verre de l'amitié.

L'Amicale des pêcheurs « La Bédière »

L'Amicale des pêcheurs d'Arthaz P.N.D « La Bédière » gère différents bassins d'élevage de truitelles arc-en-ciel et fario sur les sites de Pilly et Barge pour l'alevinage des rivières Arve et Menoge et ceci en terme de loisir pêche, mais aussi dans le domaine de la protection aquatique.

Activités :
Journée Pêche en Menoge (Mai - Septembre)
Concours lacs (Machilly - Plagne - Montriond - Morzine...)
Troc Pêche : 7 Février 2016

« Nos remerciements vont à la municipalité, qui nous fait part d'un soutien sans faille, au comité de l'AAPPMA, aux bénévoles et aux adhérents pour le bon fonctionnement de l'association.

Venez rejoindre l'association au cours de l'assemblée générale qui se déroulera le 8 janvier 2016. »

Le Président, Jacky Gaillard.

Arthaz Entraide

Cette année encore, l'association Arthaz-Entraide a œuvré pour apporter aide et soutien aux personnes qui en ont le plus besoin. Après son loto du mois d'octobre, qui a rencontré un grand succès, les bénévoles ont ainsi pu remettre des dons d'une valeur totale de 7000 € à deux associations et une famille, permettant ainsi l'achat de matériel médical onéreux et la poursuite de traitements médicaux non remboursés par la Sécurité Sociale. Plus tôt dans l'année, c'est encore plusieurs milliers d'euros qui ont été distribués pour venir en aide à différentes associations et aux familles sinistrées par la crue de l'Arve au niveau du Pont-Neuf. L'association poursuit ses activités avec beaucoup d'énergie et pour seul objectif : accompagner au mieux les personnes malades, sinistrées et/ou en grande difficulté.

Pour y parvenir, l'association Arthaz-Entraide tient à remercier les personnes qui, à travers leurs dons, leur aide, ou simplement leurs présences lors des manifestations, contribuent à rendre cette entraide possible. Et pour ceux qui souhaitent se tenir mieux informés de l'actualité de notre association, une page Facebook sera bientôt créée.
Il reste fort à parier que les occasions de se mobiliser ne manqueront pas en 2016, et que tous les bénévoles de l'association répondront encore présents. Rendez-vous est pris les 19 et 20 mars prochains, à l'occasion du salon de la moto ancienne à la salle communale.

ECOLE - Visite au Musée Gianada

Le vendredi 2 octobre, les classes de CE1/CE2, CM1/CM2 sont allées en Suisse pour visiter l'exposition « Matisse en son temps » au musée Gianada.

« On vu des oeuvres des cubistes et des fauvistes. On pu admirer des tableaux de Matisse comme l'avaleur de sabre, le cauchemar de l'éléphant.
On a choisit un tableau et on devait le recopier : Aron a recopié homme avec une cravate et Noa a recopié une odalisque. Il y avait une exposition de voitures anciennes. On devaient les retrouver à partir de photographies et chercher des renseignements dessus.

Dans le jardin on a fait un jeu de piste où il fallait chercher des sculptures et les prendre en photo.
On a vu des sculptures comme : le Doigt de César, Les Baigneurs, Le Poncet....
A midi, on a pique-niqué dans le jardin.
C'était une journée bien remplie et on a vu de très belles oeuvres. »
Célia, Noa, Aron, Enzo, Arthur, Hugo, William, Louis, Alan.

ECOLE - Sortie au cirque GRUSS

VENDREDI 9 OCTOBRE : sortie au cirque GRUSS

Nous avons vu des lions, des tigres, des éléphants, des perroquets. Nous avons vu un homme laser. Il y avait une trapéziste et un homme araignée qui a marché la tête à l'envers dans le vide. Il y avait les clowns qui nous ont fait rire. Le spectacle s'est terminé avec des motos qui roulaient dans une grande boule. C'était impressionnant !

Nous avons ensuite pique niqué à Annecy et nous sommes retournés à l'école...

C'était une très belle journée !

Balade des chiens heureux

Dimanche 25 octobre, l'association Animaux-Secours organisait pour la première fois la « balade des chiens heureux » au Refuge de l'Espoir.

L'équipe proposait ainsi à tout le monde (sur inscription) de promener l'un des 60 chiens présents au refuge pour effectuer ensemble l'un des quatre parcours proposés au départ du refuge vers les bords de l'Arve (de 30 minutes à 1h15).

« Le but de cette journée est évidemment de faire sortir les animaux, mais surtout de créer du lien avec notre public en proposant un événement convivial. Nous sommes ravis du succès de cette initiative, dès l'ouverture à 9h, une soixantaine de personnes étaient déjà présentes pour venir promener les chiens. Nous réfléchissons déjà à une deuxième édition au printemps prochain » a déclaré le directeur, Alain Torrano.

Café cousette

Les samedis 25 juillet et 3 octobre ont eu lieu les premiers « café-cousette » d'Arthaz. Le principe : un cybercafé version couture mis en place par deux amies passionnées de couture. Un rendez-vous convivial, qui se déroule dans le restaurant scolaire gracieusement prêté par la municipalité. Ce moment est ouvert aux échanges de savoir-faire et d'idées, où débutant(e)s et confirmé(e)s s'adonnent à la couture autour d'un thé, d'un café et autres gourmandises sucrées. Chaque participant amène sa machine, son projet et son tissu. Si le premier café du mois juillet avait eu moins de succès, surement pour cause de vacances, l'édition du mois d'octobre à eu nettement plus de succès avec plus de 12 inscrits dont une tricoteuse et oui on a pas forcément besoin d'électricité pour confectionner !
Une activité très appréciée qui sera sans aucun doute reconduite, pour l'heure pas de rendez-vous mensuel mais vu l'enthousiasme des séances vont sûrement se mettre en place de façon régulière !
Les prochaines date sur ckikikafe.com

Ensemble nous avons planté « un arbre pour le climat »

Dans le cadre de la COP 21 (Conférence sur les changements climatique) qui a eu lieu à Paris du 30 novembre au 11 décembre, notre commune s'est associée à l'opération « un arbre pour le climat ». Les élu(e)s accompagnés des enfants de l'école ont planté le lundi 7 décembre un cerisier dans les jardins de l'école.

Les alluminations

Du 22 octobre au 2 novembre, a eu lieu à la salle communale l'exposition de Jacques Delavarenne, de Lucinges. Dans cette exposition, il transforme une feuille plane et glaciale d'aluminium en œuvre d'art en trois dimensions. Chaque pièce est incisée, martelée et colorée pour devenir une pièce unique. Cet ancien peintre en lettres a utilisé ce matériau durant sa carrière professionnelle et l'utilise désormais au service de sa créativité.
Le jeudi 22 octobre a eu lieu le vernissage, en présence de l'artiste Jacques Delavarenne, du sénateur-maire Cyril Pellevat et du députée Virginie Duby-Muller.

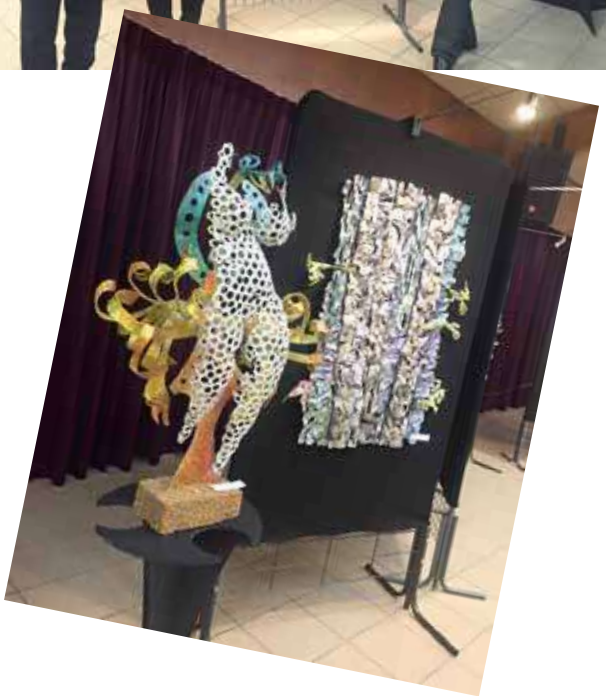

Les TAPS (Temps d'Activités Périscolaire)

Voici la 2ème année que les TAPS sont mis en place dans notre commune.
Nous sommes passés de 3h le vendredi après-midi l'année dernière à ¾ d'heure le lundi-mardi-jeudi-vendredi (de 15h45 à 16h30) cette année.
Ces nouveaux horaires semblent beaucoup plus adaptés aux rythmes de nos enfants.
Chaque jour, une moyenne de 90 enfants sur 150 que compte notre école participent aux TAPS.
Diverses activités leurs sont proposées telles que jeux de mains, de coopération, craies de trottoir, ballons sauteurs, trottinette, tennis, jeux de société, dessins, bricolage…
Les plus grands bénéficient de l'aide aux devoirs une fois par semaine.
Rosine Gillard a fait une animation sur l'histoire d'Arthaz PND à l'occasion des journées du patrimoine (avec présentation du petit train).
Tous ont également participé à un atelier lors de la semaine du goût, avec l'aimable participation de Maud Santato.
Merci à toutes nos animatrices et bonne fin d'année scolaire à tous !

Les TAPS (Temps d'Activités Périscolaire)

Pour la rentrée scolaire, nous avons eu 149 élèves répartis dans 6 classes :
26 PS/MS classe de Charlotte Levet et Caroline Levet
26 MS/GS classe de Céline Bergoënd et Yannick Billon
23 GS/CP classe de Sandrine Goy
23 CP/CE1 classe de Sandrine Noël et Yannick Billon
25 CE1/CE2 classe de Maryline Corbon
26 CM1/CM2 classe de Peggie Bousquet

La directrice est Mme Yannick Billon.
Les horaires des cours sont :
lundi, mardi,jeudi,vendredi 8h30 - 11h30 et 13h30 - 15h45 mercredi 8h30 - 11h30

Les TAP (temps d'activités périscolaires ont lieu le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 15h45 à 16h30.

7 personnes animent les TAP :

Magali Pertuizet
(référente péricolaire)

Rosine Gillard

Isabelle Coet

Isabelle Mordasini

Karinne Guimet

Emilie Poupard

Margot Berger

Pour la cantine et la garderie :

Marie-Luce Teyssier

Andrée Ciabattini

Aurélie Monthoux

Magali Pertuizet

Denise Pachoud

Emilie Chaussy

Annie Maulet

Sortie Familles Rurales

Chaque année l'AFR organise deux sorties ; une au mois de juin (Paris) et une au mois de septembre ou octobre. Cette dernière a conduit nos ainés pour la visite des Grottes de Cerdon, accompagnés de Madame Denise Pachoud. Encore une excellente journée pour les participants.

Par ailleurs, le repas des ainés aura lieu le 13 mars 2016.

A la découverte d'Arthaz...

Lors de la journée nationale du patrimoine du 19 septembre 15, à l'initiative des Amis du Vieil Arthaz et grâce au financement de la commune, les arthaziens ont pu découvrir en train, le patrimoine historique de leur village.

La visite guidée et commentée par Bernard Rosset partait de la salle communale pour se rendre au Château de Baudry pour une visite d'un peu plus d'une heure, en passant par l'Eglise et la Cure, le Château de Truaz, le village du Pont avec quelques mots sur l'usine Hydro-électrique de la Basse-Arve, puis retour par la route de sur les bois et les ruines du Château de la Bâtie-Dardel.

Le petit train pouvant transporter 60 personnes il était prévu d'effectuer trois rotations, mais devant l'ampleur du succès, six tours ont été nécessaires pour satisfaire tout le monde, soit plus de 350 visiteurs.

Cette superbe journée n'est surement étrangère au nouvel engouement des arthaziens pour l'association les Amis du Vieil Arthaz, gardienne du patrimoine historique de notre commune, et qui s'est traduit par l'adhésion de six nouveaux membres lors de l'assemblée générale du 18 novembre.

Ce sang neuf tombe à point nommé, car dans un avenir proche des travaux seront effectués à la chapelle d'Arthaz en raison de la réalisation d'un tourne à gauche route de Loëx, qui engendrera le déplacement du mur d'enceinte ainsi que la réhabilitation de deux tombes, qui sont dans un état de délabrement avancé.

Mabuya - Antilles et Joie de Vivre

Samedi 14 Novembre, pour la 5ème année consécutive, a eu lieu à la salle des fêtes la désormais célèbre soirée tropicale de la commune organisée par l'association antillaise MABOUYA, basée à Arthaz. Comme à l'accoutumée, plusieurs centaines de personnes étaient réunies pour ce repas dansant où l'ambiance était au rendez-vous !

Partage, Chaleur, Convivialité… et Joie de Vivre : les maîtres mots de l'association MABOUYA, présidée par Félicien Léveillé compte une quinzaine de membres passionnés et motivés par la promotion de la culture antillaise, tant sur le plan culinaire que musical.

Mais cette année, à la veille de la soirée, des actes de barbarie ont été commis à Paris, plongeant chacun dans une profonde tristesse. L'association a donc souhaité respecter une minute de silence en hommage aux victimes. Dans ces moments difficiles, MABOUYA a voulu communiquer sa joie de vivre, et donner de la chaleur humaine à l'ensemble des participants.

Pour encore plus de bonheur partagé, le DJ Jimmy a assuré l'ambiance musicale. Deux animations ont ponctué la soirée : d'une part la grande tombola de l'association, toujours un moment de convivialité apprécié de tous. Et d'autre part la présence d'un invité exceptionnel, le chanteur compositeur martiniquais Gaby, qui a fait l'honneur d'interpréter sa « playlist » pour le plus grand bonheur des spectateurs.

MABOUYA vous invite à nouveau à la salle des fêtes d'Arthaz pour le réveillon de la Saint Sylvestre, en présence de Gaby qui interprétera ses compositions. Au menu : un succulent repas dansant rythmé par des musiques entraînantes et une équipe motivée pour assurer un passage à l'année 2016 sous le signe de la Joie de Vivre.

Pour mieux connaitre la Guadeloupe, la Martinique, et la Guyane, MABOUYA vous invite sur sa page facebook https://fr-fr.facebook.com/Mabouya74.

Contacts : Patricia Couriol (pcouriol@orange.fr)

Sapins des bois

Le compte à rebours de Noël a été enclenché début décembre. Cette année, pour la commune, un passionné de bricolage et surtout de Noël a offert à la municipalité 10 sapins de bois confectionnés par ses soins. Chacun d'entre eux a été disposé à l'entrée des dix hameaux du village. Libre aux habitants de les laisser tel quel ou de se rassembler petits et grands pour un moment convivial avant les fêtes pour les décorer, tout a été pensé, des trous ont été prévus pour accueillir d'éventuels décors. La magie de Noël a opérée puisque les habitants de plusieurs hameaux ont pris d'assaut leur sapin. Une photo a été demandée à tous ceux qui les ont « customiser », la municipalité remercie « Philou » pour cette belle initiative.

Sou des Ecoles

Le 21 novembre on s'est habillé pour l'hiver

L'hiver a pointé le bout de son nez le jour de la bourse aux vêtements d'hiver. Les clients sont arrivés dès l'ouverture des portes et se sont succèdés tout au long de la matinée afin de remplir les placards de vêtements chauds.
Il y avait environ une cinquantaine d'exposants. Beaucoup d'articles ont été vendus et plein de jouets ont fait le bonheur des enfants et bien sûr celui de leurs parents ou grands-parents qui ont dépensé sans se ruiner !
A la sortie, les maîtresses accompagnées de leurs élèves tenaient un stand café/gâteaux.
Les bénéfices permettront de financer des projets et sorties scolaires.

Mais oui, mais oui, l'école est finie !

Belle fin d'après-midi estivale le 26 juin 2015 à l'école pour fêter la fin de l'année scolaire avec la traditionnelle kermesse du Sou des écoles. Puis les classes de maternelle et de cycle 2 ont présenté des danses tandis que les élèves de cycle 3 ont chanté sur le thème de la mer afin de clôturer leur projet de classe de mer à Piriac en Loire-Atlantique.
En soirée, l'équipe du Sou a proposé cette année un repas composé de poulet au curry, riz créole, farandole de gâteaux et café. De quoi régaler les papilles !
Un moment fort agréable et rempli de convivialité…

Déchetterie

Nous vous informons que les travaux de la déchetterie de la communauté de communes vont être lancés !
Afin de les réaliser elle sera fermée à partir du 10 décembre 2015 pour une durée de 6 mois.
Concernant les professionnels de l'ensemble du territoire, ils devront se rendre à la déchetterie des professionnels du Foron située zone industrielle la Balme, rue des Gentianes à La Roche-sur-Foron.

Les containers

Nous vous rappelons que vous devez déposer les gros cartons ainsi que tous les objets plastiques et déchets verts à la déchetterie. Ils n'ont pas leur place dans les containers de la commune.

Sapeurs pompiers d'Arthaz

Les sapeurs pompiers d'Arthaz vous forment aux premiers secours!

2 possibilités s'offrent à vous:
- Soit le PSC1 - Formation de 8h

Les thèmes abordés sont les suivants :
La protection, l'alerte, l'étouffement, l'hémorragie, la personne inconsciente qui ventile, l'arrêt cardio respiratoire, les traumatismes, les brûlures, les plaies. Minimum 10 participants.

- Soit la formation sur l'arrêt cardiaque

Durée environ 1h - Gratuit
Pas de nombre minimum de participants requis
Les gestes sont appris sur l'adulte, l'enfant et le nourrisson.

Cochard Emilie

Nouvelle adresse mail pour les demandes de formation : psc-arthaz@hotmail.com

Des Colos qui nous rassemblent

Liberté, Égalité, Fraternité…

1946 – 2016

70 ans que nous organisons des séjours de vacances.
Bien sûr, les centres ont beaucoup progressé en terme de sécurité et de confort.
Bien sûr, les séjours ont évolué avec une place plus importante donnée aux activités, à l'innovation.
Mais bien sûr, nos colos ne sont pas que des lieux où l'on rit, s'amuse, joue, passe de bonnes vacances, ce sont aussi des espaces d'apprentissages.
Nous avons gardé l'état d'esprit de nos prédécesseurs. Agir pour construire un monde meilleur, plus solidaire, en paix. Participer à fonder une République laïque, démocratique et sociale. Nos directeurs, nos animateurs partagent notre projet éducatif et nos principes. Ils s'engagent avec nous à élaborer des séjours où les enfants, les jeunes seront accueillis avec les mêmes droits et les mêmes devoirs, où les liens qui les unissent sont basés sur la solidarité et l'amitié, où l'on devient citoyen dans le respect des autres et des lois.
L'enjeu est bien là, mener des actions éducatives pour former les citoyens de demain, des Femmes et des Hommes capables de tracer leur chemin librement avec dignité, tolérance et intelligence.

Les Fédérations Laïques de Haute-Savoie, Savoie et Isère représentées par leurs présidents respectifs, Patrick Kolb, Bernard Chardonnel et Eric Favey.

Pour tout renseignement ou demande de guide vacances 2016 :

Fédération des Œuvres Laïques de Haute Savoie

3 avenue de la Plaine -BP 340- 74008 Annecy Cedex
Tel : 04 50 52 30 00 - Fax : 04 50 45 81 06
Mail : ufoval@fol74.org - Site : www.fol74.org

fol ufoval 74

Ma ruche, je l'aime, je la déclare !

GDS Rhône-Alpes — Liberté • Égalité • Fraternité République Française

Ma ruche je l'aime, je la déclare !
Tous concernés par la déclaration des ruchers !
Toute personne possédant ou détenant une ou plusieurs ruche(s) est invitée à déclarer sa ou ses ruche(s).
Pourquoi déclarer ?
Outre le fait que cette déclaration de ruche soit obligatoire et ce, dès la première ruche, les abeilles, comme tout animal, sont confrontées à des problèmes sanitaires. Afin de gérer ces problèmes sanitaires, il est indispensable de savoir où elles sont. Une lutte efficace est une lutte collective. Par ailleurs, savoir où sont vos ruches nous permet de vous prévenir en cas d'alerte (sanitaire ou d'épandage…). Enfin, il faut savoir que les aides ou subventions allouées à l'apiculture dépendent du nombre officiel de ruches et de ruchers. Plus on sera nombreux à déclarer, plus la gestion des problèmes sanitaires sera facile, et plus on aura d'aides !
Qui doit déclarer ?
Tous les détenteurs de ruche, dès la première ruche.
Quand doit-on déclarer ses ruches ?
Tous les ans, entre le 1ier novembre et le 29 février.
Comment déclarer ses ruches ?
Deux moyens sont disponibles pour déclarer ses ruches :

- Par internet sur le site : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr
- Par papier en retournant le document Cerfa N°13995*02 à votre GDS, 52 avenue des Iles, 74994 Annecy Cedex 9.

Merci pour les abeilles !

Les Rôdeurs Miteux

Les Haut-Savoyards s'exportent

Cet été, après avoir fait partager notre passion aux visiteurs de la fêts médiévale de notre région telles qu'à Andilly et Alby-sur-Chéran, notre périple s'est poursuivi bien plus loin.

Notamment en Suisse, lors d'un événement faisant revivre le Château de Grandson, proche d'Yverdon, comme au Moyen-âge ou pour une animation à laquelle nous avons participé à mettre en place en Savoie, au fort Marie-Thérèse à Avrieux, non loin de Modane et du tunnel du Fréjus.

Mais ce n'est pas tout, notre petite - mais au combien vaillante - troupe a eu grand plaisir à s'exporter dans le Calvados (Basse-Normandie), à Touques, commune voisine de Deauville, pour la fête médiévale haute en couleur.

Vous souhaitez découvrir notre univers ?
Les Rôdeurs Miteux organiserons un banquet médiéval de la Saint Valentin à la salle communale d'Arthaz le samedi 13 février 2016.
Plus d'info très bientôt sur notre site internet www.rodeurs-miteux.fr et sur notre facebook http://facebook.com/rodeurs.miteux.

Notre camp au pied de l'Église St-Thomas à Touques (Calvados)

Lors de la fête médiévale du fort Marie-Thérèse à Avrieux (Savoie)

Autorisations d'urbanisme

	PA	PC	DP	CU
VI 2015			2 extensions (surélévation) 1 modif façade (bardage)	
VII		2 maisons	1 modif façade (fenêtres), 3 clôtures, 1 piscine, 1 abri jardin, 1 panneau photovoltaïque	
VIII		1 maison 1 modif couleur tuiles	1 lotissement 3 lots, 1 pergola, 1 préau, 1 clôture	
IX			1 lotissement 2 lots, 2 clôtures	
X		1 véranda	2 piscines, 1 abri jardin, 1 abri four a pain	

Conclusion : 3 nouvelles maisons accordées et 23 travaux divers :
2 lotissements, 1 véranda, 2 extensions, 1 pergola, 1 préau, 3 abris de jardin, 3 piscines, 3 modifs façades : tuiles ou création d'ouvertures, 1 panneaux photogénérateurs et 6 clôtures.

Compte-Rendu du Conseil Municipal séance du 20 juillet 2015

Séance du lundi 20 juillet 2015 à 19h30
Présidence de Monsieur Cyril PELLEVAT, Maire.
Madame RENOULET Elodie a été nommée secrétaire de séance.
Présents : CIABATTINI Alain, BORNAND Gérald, CHABOD Frédéric, COURIOL Patricia, GOBET Marie-Claire, GROS Laurent, LABARTHE Jean, NOURRISSAT Johane, PELLEVAT Cyril, RENOULET Elodie, , MAYORAZ Régine, VIAL Jean-Claude, THABUIS Bruno ; Marielle DONCHE ;
Absent excusé : ROSSAT Christine (pouvoir Régine MAYORAZ).
Date de convocation du Conseil Municipal : 10.07.2015
Nombre de conseillers : 15 Quorum : 8 Présents : 14.
Après lecture du compte-rendu de la séance précédente, le Maire demande au Conseil Municipal l'ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour:
- la demande de subvention de l'Association Familles Rurales pour le voyage des anciens,
- la demande de subvention de l'Association Arthaz Sport pour le feu d'artifice du 13 juillet.
Le conseil accepte à l'unanimité.
Le conseil municipal passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.
2015_07_01 Création de poste - animateurs des temps d'activité périscolaire
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :
1- La création d'un emploi de référent périscolaire à temps non complet, 8 heures hebdomadaires pour la mise en place des activités périscolaires, préparation des plannings, suivi des inscriptions, suivi des commandes de matériel, encadrement des animateurs (...) à compter du 1er septembre 2015.
2- La création de 6 postes d'animateurs à temps non complet, 4 heures hebdomadaires pour la préparation et mise en place d'activité (...) à compter du 1er septembre 2015.
Ces emplois pourraient être pourvus par un fonctionnaire de catégorie C de la filière Animation au grade d'adjoint d'animation 1ère ou 2ème classe.
S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint d'animation 2ème classe.
3- De modifier ainsi le tableau des emplois.
4- D'inscrire au budget les crédits correspondants.
2015-07-02 Attribution subvention Arthaz Sports pour l'organisation du 13 juillet
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- Décide de verser à l'Association Arthaz Sports une subvention de 500 euros correspondant à la prestation des deux artificiers pour le tirage des feux d'artifice.
- Précise que le montant de cette indemnité sera imputé au chapitre 65, article 6574 du budget communal 2015.
2015_07 -03 URBANISME - Débat en séance publique du conseil municipal au titre de l'article L123-9 du Code de l'Urbanisme sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dans le cadre de l'élaboration du PLU ;
Exposé du projet de PADD :
AXE I : Conforter la vie et l'animation du village
Orientation induite I.1 : Renforcer l'attractivité et améliorer le cadre urbain du Chef-lieu.
Orientation induite I.2 : Veiller à un développement urbain adapté au niveau d'équipements actuel et projeté, pour la qualité de vie des habitants.
Orientation induite I.3 : Programmer un développement démographique maîtrisé et qualifié, au profit de l'équilibre social et générationnel de la population future.
AXE II - Structurer et mieux valoriser de notre cadre de vie.
Orientation induite II.1 : Identifier, préserver et mieux gérer nos ressources et nos espaces, naturels et agricoles, ainsi les fonctionnalités écologiques du territoire communal, facteurs de biodiversité et de qualité du cadre vie.
Orientation induite II.2 : Maîtriser l'évolution de nos paysages et préserver "l'ambiance" encore rurale de la commune.
Orientation induite II.3 : Favoriser un développement urbain plus durable par la réduction de son empreinte écologique et la prise en compte des risques.
AXE III : Maintenir et valoriser le potentiel économique local
Orientation induite III.1 : Maintenir la pérennité de l'activité agricole sur la commune, pour sa fonction économique et permettre sa diversification.
Orientation induite III.2 : Permettre un développement adapté des activités artisanales et tertiaires, afin notamment de préserver une certaine dynamique de vie sur la commune.
Après exposé du PADD, Monsieur le Maire déclara le débat ouvert.
Monsieur Jean LABARTHE, et Monsieur Frédéric CHABOD demandent des précisions sur l'objectif fixé de réduction 50 % de la consommation de l'espace.
Madame Anne-Laure SARTORI de l'agence TERRITOIRE explique que cet objectif chiffré résulte des prérogatives des loi ENE et ALUR, qui imposent, d'une part d'évaluer la consommation de l'espace de la commune sur les 10 dernières années, et d'autre part, de démontrer que la commune, au travers de son PLU, consommera moins que précédemment. Sur les dix dernières années, 12 Hectares ont été urbanisés. Il s'agit donc de prévoir une densification urbaine maitrisée de 6 Hectares sur les 10 ans à venir, au sein et en extension des espaces urbanisés, pour répondre aux besoins en logements et en équipements.
Monsieur Laurent GROS ajoute que la Commission urbanisme a bien avancé sur le dossier, y compris sur le plan de zonage qui, s'il est maintenu en l'état, répondra aux objectifs chiffrés fixés.
Monsieur Gérald BORNAND demande si un ratio s'impose au niveau de la répartition de la consommation foncière à vocation d'équipement et d'habitat. Mme Anne-laure répond qu'il n'y a pas de ratio pour l'heure. Par ailleurs le seul secteur à vocation d'équipements qui

viserait la consommation de terrains nus serait celle de la Forge pouvant accueillir à terme une maison médicale d'intérêt intercommunal.
Monsieur le Maire ajoute que l'urbanisation pour les prochaines années trouve sa justification dans le souci de conforter le centre bourg du village. C'est justement pour cela qu'un périmètre de zone d'aménagement a été voté par le Conseil Municipal nous donnant une vision du village pour l'avenir avec une densification sur le secteur du centre-village et non ailleurs.
Après avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- approuve les axes, les grandes orientations, et les objectifs du PADD ;
- dit que le contenu du PADD est suffisamment abouti, et ses objectifs suffisamment détaillés pour le soumettre à la Concertation du publique.

2015_07_04 TRAVAUX - Approbation de la convention départementale pour la création d'un double tourne à gauche entre la RD 1205 et la RD 198 route de la Chapelle ;
Pour la création d'un double tourne à gauche entre la RD 1205, la RD 198, et la route de la chapelle, le plan de financement proposé est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Date : 18/05/2015
Objet : RD 1205/RD 198 Création d'un tourne à gauche
Commune d'ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME

Maîtrise d'ouvrage : DEPARTEMENT

SECTION	NATURE DES TRAVAUX	CLE DE FINANCEMENT	MONTANT DES TRAVAUX	TVA	REPARTITION FINANCIERE Département Haute-Savoie	TVA	Commune de	TVA
1	TRAVAUX SUR RD 1205							
1a.	Terrassements et assainissement pluvial	100% Dépt	185 620,00	37 124,00	185 620,00	37 124,00	0,00	0,00
1b.	Revêtement de chaussée		111 133,00	22 226,60	111 133,00	22 226,60	0,00	0,00
1c.	Signalisation verticale et horizontale		10 000,00	2 000,00	10 000,00	2 000,00	0,00	0,00
1d.	Ouvrages d'art		64 400,00	12 880,00	64 400,00	12 880,00	0,00	0,00
	MONTANT H.T. (1)		371 153,00	74 230,60	371 153,00	74 230,60	0,00	0,00
	MONTANT T.T.C. (1)		445 383,60		445 383,60		0,00	
2	TRAVAUX (VC LA CHAPELLE + TAG-VC)							
2a.	Bordures, enrobés trottoirs et remise à niveau	100% Cne	49 800,00	9 960,00	-	9 960,00	49 800,00	0,00
2b.	Signalisation verticale et horizontale		0,00	0,00	-	0,00	0,00	0,00
2c.	Eclairage public, télécom		0,00	0,00	-	0,00	0,00	0,00
2d.	Travaux sur VC de la Chapelle		5 200,00	1 040,00	-	1 040,00	5 200,00	0,00
2e.	Travaux sur RD 1205		37 000,00	7 400,00	-	7 400,00	37 000,00	0,00
	MONTANT H.T. (2)		92 000,00	18 400,00	-	18 400,00	92 000,00	-
	MONTANT T.T.C. (2)		110 400,00		18 400,00		92 000,00	
3	MAITRISE D'ŒUVRE, CONTROLES							
3a.	Honoraires maîtrise d'œuvre	Au prorata du coût des Tx	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3b.	Coordination sécurité et contrôles divers		4 167,00	833,40	3 339,27	833,40	827,73	0,00
3c.	Prix généraux		25 400,00	5 080,00	20 354,58	5 080,00	5 045,42	0,00
	MONTANT H.T. (3)		29 567,00	5 913,40	23 693,86	5 913,40	5 873,14	-
	MONTANT T.T.C. (3)		35 480,40		29 607,26		5 873,14	
	MONTANT Total (1) + (2) + (3)		591 264,00		493 390,86		97 873,14	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré
- APPROUVE le plan de financement proposé,
- DIT que le montant de 97 873, 14 euros TTC sera imputé au Budget 2015

2015_07_05 FONCIER - Acquisition de la partie de parcelle 2030 carrefour Route des Cormants / Impasse du Bois des Taillis et élargissement de la voie communale
Le Maire expose aux conseillers que compte tenu de la dangerosité du croisement du chemin du Bois des Taillis, de la route des Cormants, et de la route départementale 1205, le Conseil Départemental nous demande d'appliquer de fermer l'accès à la route RD1205 depuis le Chemin, et d'élargir l'accès à la route des Cormants, qui constituerait l'unique accès à la RD 1205 pour les riverains.
En outre, cette opération foncière permettrait au propriétaire de la parcelle 2030 qui jouxte le croisement de pouvoir obtenir une autorisation d'urbanisme d'aménager.
Il s'agit aujourd'hui de délibérer pour acquérir la partie de parcelle 2030 appartenant à Monsieur PHILIPPE Bruno nécessaire à l'élargissement de la voie d'environ 120 m², et de procéder à l'élargissement d'une partie de la route des Cormants et du Chemin du Bois des Taillis.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré
- DECIDE l'acquisition à l'euro symbolique de la partie de parcelle 2030 nécessaire à la l'agrandissement de la voie. - DECIDE l'élargissement de la voie tel que prévu par le plan joint, - DIT que les frais d'actes et de géomètre sont à la charge de la Commune.

2015_07_06 SRB - Adoption des nouveaux statuts
Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer afin d'autoriser l'adhésion de la Commune de Bogève aux compétences assainissement collectif et non collectif.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :
- APPROUVE les nouveaux statuts du du Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe,

2015_07_07 SUBVENTION - Demande de participation pour le Voyage des Anciens au Sénat.
Le Conseil Municipal, à la Majorité, après en avoir délibéré sans la présence de Monsieur Ciabattini Alain, Madame Johane NOURRISSAT et de Madame Régine MAYORAZ sortis le moment du vote.
- DECIDE d'accorder une subvention de 500 euros à l'association Familles Rurales,
- DIT que cette dépense sera imputée à l'article 6574 au budget 2015

2015_07_08 SALLES COMMUNALES - Révision des conventions de location.
Le tarif du remboursement de l'électricité est fixé à 0.17 euros le Kw/h, ce tarif sera susceptible d'évoluer en fonction de l'augmentation du coût du kw/h et des abonnements pratiqué par EDF.
Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré
- APPROUVE la mise à jour du règlement de la salle communale ainsi que les nouveaux tarifs.
2015_07_09 ENVIRONNEMENT - Désignation du référent Ambroisie.
Le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de communes Arve et Salève engage une action de lutte contre l'ambroisie.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé du Maire et la proposition d'Alain Ciabattini pour être référent.
- DESIGNE Alain Ciabattini comme référent ambroisie.
Informations diverses :
- Présentation par le Maire du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité des services d'assainissement et eau du SRB ;
- Présentation par Elodie Renoulet d'un projet convention de partenariat avec Nangy pour un logement d'urgence. Ce logement serait loué aux personnes en situation d'urgence pour une durée d'un mois maximum et à hauteur de 20 euros par jour.
- Présentation par Elodie Renoulet du Rapport d'Activités 2014 de la communauté de communes Arve et Salève ;
- Elodie Renoulet informe les conseillers de la mise en place de panneaux entrées et sorties de village en Patois durant 2 mois à l'occasion du rassemblement international Patoisant qui aura lieu à Reignier les 12 et 13 Septembre 2015.
- Intervention de Régine sur l'avenir du logement de la salle communale. Les conseillers conviennent ensemble qu'il n'est plus désormais nécessaire d'avoir un gardien de salle, mais refusent de laisser ce logement vacant. Il est donc décidé de proposer ce logement à la location dès qu'il sera vacant.
- Présentation des autorisations d'urbanisme par Monsieur Laurent Gros.

Compte-Rendu du Conseil Municipal séance du 1er septembre 2015

Séance du mardi 1er septembre 2015 à 19h30
Présidence de Monsieur Cyril PELLEVAT, Maire.
Madame Christine ROSSAT a été nommée secrétaire de séance.
Présents : CIABATTINI Alain, BORNAND Gérald, CHABOD Frédéric, COURIOL Patricia, GOBET Marie-Claire, GROS Laurent, PELLEVAT Cyril, RENOULET Elodie, ROSSAT Christine, THABUIS Bruno, MAYORAZ Régine, VIAL Jean-Claude.
Absent excusé : LABARTHE Jean (pouvoir Alain CIABATTINI), NOURRISSAT Johane (pouvoir MAYORAZ Régine) DONCHE Marielle.
Date de convocation du Conseil Municipal : 24.08.2015.
Nombre de conseillers : 15 Quorum : 8 Présents : 12.
Après lecture du compte-rendu de la séance précédente, le Maire demande au Conseil Municipal l'ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour:
- Logements Sociaux - approbation de la convention PLS ADIL74 ; - PPBE - examen du cahier des clauses techniques particulières pour l'élaboration de la carte du bruit et vote de la participation optionnelle.
Le conseil accepte à l'unanimité. Le conseil municipal passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.
2015-09-01 Logements Sociaux - approbation de la convention PLS ADIL74.
Considérant l'importance accordée du suivi individualisé des demandes de logement social exprimées sur le territoire et de l'importance d'avoir accès à un maximum de données statistiques,
Considérant que pour cela il convient de choisir d'être service enregistreur de la demande de logement social et de mandater PLS ADIL 74 pour la saisie des demandes sur le SNE,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Vu l'article R.441-2-1 du Code de la construction et de l'habitation,
Vu le courrier du préfet de la Haute Savoie en date du 3 aout 2015,
- DECIDE de choisir d'être service enregistreur de la demande de logement social sur son territoire pour le Service National Enregistreur à compter du 1er janvier 2016,
- DECIDE de mandater PLS ADIL 74 pour la saisie des demandes sur le SNE,
- CHARGE Monsieur le Maire de signer les conventions et tout autre document afférent à l'application de cette décision ;
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.
2015_09_02 PPBE - examen du cahier des clauses techniques particulières pour l'élaboration de la carte du bruit et vote de la participation optionnelle
Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :
Vu la délibération du 11 mai 2015 relatif à l'adhésion au groupement de commandes pour la mise en oeuvre de la Directive européenne sur le bruit.
VU le projet de CCTP,
- APPROUVE le CCTP tel que présenté,
- DECIDE d'attribuer une part optionnelle d'un montant de 1500 euros.
2015-09-03 RODP GAZ – fixation de la redevance
La RODP 2015 = (0.035 euros x 2749 mètres de canalisation + 100) x 1.16 % (*taux de revalorisation).
Soit la somme de 228 euros.
En 2014, il y a eu 0 mètre de canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public.
La RODP 2015 = 0.35 euros x 0 mètre = la somme de 0 euros.
Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :
VU les décrets n° 2007-606 du 25 avril 2007, et dn°2015-334 du 25 mars 2015
- ADOPTE les propositions qui lui sont faites concernant

la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution et de transport de gaz.
- APPROUVE le montant de 228 euros pour la RODP 2015
2015_09_04 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;
- Décide d'attribuer des subventions suivantes ;

l'admr Les Tourelles	2073.35 euros
SM3A pour l'organisation des 20 ans du syndicat le 26/09/2015	Aucune subvention attribuée
comice agricole le 13/09/2015 à Frangy	Aucune subvention attribuée
L'association des amis du viel arthaz pour la location du train de la journée du patrimoine	1450 euros

- Précise que les montants des subventions seront imputés au chapitre 65, article 6574 du budget communal 2015.
2015_09_05 Approbation du projet éducatif territorial de la commune
Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :
Vu le code de l'action sociale et des familles,
Vu le code de l'éducation,
VU le projet de PEDT,
- APPROUVE le PEDT tel que présenté,
- AUTORISE le Maire à signer le projet éducatif territorial et à le transmettre au DASEN et à l'IEN,
- DEMANDE le fond d'amorçage pour l'année scolaire 2015/2016.
2015_09_06 TAP - recrutement d'enseignant dans le cadre d'une activité accessoire
Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :
- AUTORISE le Maire à recruter des enseignants de l'école primaire d'Arthaz PND pour animer des TAP,
- FIXE la rémunération à 19.39 euros brut/ heure.
Informations diverses :
Monsieur le Maire, présent lors de la rentrée des classes de l'Ecole primaire d'Arthaz, expose aux conseillers le déroulement de la matinée qui s'est bien passée.
Monsieur Laurent Gros présente les dernières autorisations d'urbanismes accordées.
Monsieur Alain Ciabattini expose aux conseillers l'avancement des travaux sur la commune. Après deux semaines de congés, les travaux du bâtiment Jules ferry suivent leurs cours, la commission travaux doit de réunir prochainement afin de valider les plans de rénovation de l'auberge.
A la fin de la séance, Monsieur Rioche, présent à la séance du conseil, demande aux conseillers quelles sont les actions envisagées pour lutter contre l'ambroisie. Monsieur Pellevat indique que monsieur Ciabattini a été nommé lors du précédent conseil référent ambroisie. Monsieur Ciabattini expose qu'il a était voir deux propriétaires pour qu'ils procèdent à l'élimination desdites plantes, et qu'à sa connaissance ces derniers se sont exécutés. Monsieur Ciabattini rappelle qu'il fait ce qu'il peut pour mener au mieux sa mission, et que la discussion avec les propriétaires restent la manière la plus efficace d'agir, mais qu'à défaut des procédures plus contraignantes et plus longues seraient mises en place.

Compte-Rendu du Conseil Municipal séance du 5 octobre 2015

Séance du lundi 5 octobre 2015 à 20h00
Présidence de Monsieur Cyril PELLEVAT, Maire.
Madame Christine ROSSAT a été nommée secrétaire de séance.
Présents : CIABATTINI Alain, BORNAND Gérald, CHABOD Frédéric, GROS Laurent, PELLEVAT Cyril, RENOULET Elodie, ROSSAT Christine, THABUIS Bruno, MAYORAZ Régine, VIAL Jean-Claude, DONCHE Marielle, LABARTHE Jean, NOURRISSAT Johane.
Absent excusé : COURIOL Patricia, Elodie RENOULET, GOBET Marie-Claire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 25.09.2015.
Nombre de conseillers : 15 Quorum : 8 Présents : 12.
2015-10-01 SUBVENTIONS 2015
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,
Vu le CGCT
Vu le Budget 2015
- DECIDE d'attribuer en 2015 les subventions suivantes aux associations précitées :

FOL Haute savoie	Conformément à la délibération renouvelant la convention avec UFOVAL du 26 janvier 2015, une participation de 22,40 euros est accordée
OCCE 74 pour la sortie piscine	Sur les 1536 euros demandé, 1308 euros ont été accordé. Il est d'ailleurs rappelé que 3944 euros ont déjà était versé pour l'année 2015. D'autres subventions seront versées sur l'année 2016.
L'association Arthaz Tennis Club	Une subvention de 400 euros est attribuée
L'association Arthaz Sport	Subvention exceptionnelle de 500 euros

- DIT que les autres demandes des associations de la commune seront examinées sur le 2016.

2015_10_02 Comptabilité : décision modificative N°1 - virements de crédit

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
012 - D 6413		60.000		
022	30.000			
011 - D 6227	30.000			

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311.1 à 3, L.2312.1 à 4 et L.2313.1 et suivants,
Vu la délibération 2015-03-06 en date du 31 mars 2015 adoptant le budget primitif principal de la commune,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- Approuve la décision modificative N°1 telle qu'indiquée ci-dessus.

2015_10_03 Convention de groupement de commandes avec les communes membres de la CCAS pour la passation d'un marché de pose de conteneurs semi-enterrés (CSE) sous la forme d'un MAPA à bons de commandes
Vu les statuts de la Communauté de Communes Arve et Salève et notamment son article 6-2 relatif à l'élimination et valorisation de déchets ménagers et déchets assimilés,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24/06/2015 autorisant le Président à signer le marché d'acquisition des conteneurs semi-enterrés (CSE) pour la pré-collecte des déchets ménagers,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 09/09/2015 autorisant le Président à signer le marché d'un groupement de commandes avec les Communes membres pour la passation d'un marché de pose des CSE,
Considérant qu'il convient de recourir à un prestataire pour effectuer les travaux de mise en place de ces CSE sur la commune,
Considérant les économies d'échelle qui pourraient être réalisées en constituant un groupement d'achat,
Considérant les modalités suivantes :
- Le coordonnateur du groupement est la Communauté de Communes qui se charge de la consultation jusqu'à l'attribution du marché
- Les membres du groupement s'engagent à signer avec l'entreprise retenue un marché à bon de commandes à hauteur de leur besoin respectif et à veiller à l'exécution et au paiement des prestations les concernant.
Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité
- APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes avec la communauté de communes Arve et Salève et les autres Communes membres pour la passation d'un marché de pose des CSE,
- APPROUVE le projet de convention qui lui est présenté et joint en annexe,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce groupement

Informations diverses :
Monsieur le Maire informe les conseillers de l'arrêté préfectoral du modifiant le périmètre nécessaire au désenclavement du chablais et excluant la commune d'Arthaz Pont Notre Dame.
Il évoque également la fin des travaux de la résidence Arthalys et du cabinet médical de la Commune.
Monsieur le Maire remercie également les élus qui ont contribué à la mise en place de la journée du patrimoine qui fut une belle journée avec un énorme succès auprès des arthaziens.
Monsieur Laurent Gros présente les dernières autorisations d'urbanismes accordées.

Dates à retenir

Vendredi 8 janvier 2016 - *Association pêche - AG*
Samedi 9 janvier 2016 - *Vœux municipalité*
Samedi 23 janvier 2016 - *Loto - Art à Cheval*
Vendredi 5 Février 2016 - *Sou des écoles - Soupe Carnavalesque*
Dimanche 7 Février 2016 - *Amicale Pêche - Troc' Pêche et nautisme*
Samedi 13 Février 2016 - *Les Rodeurs Miteux - banquet médiéval*
Samedi 20 Février 2016 - *Association du Foot - Soirée Foot*
Dimanche 12 Mars 2016 - *Familles Rurales - Repas des Ainés*
Samedi 19 et Dimanche 20 Mars 2016 - *Arthaz Entraide - Salon de la Moto Ancienne*
Samedi 2 avril 2016 - *Sou des Ecoles - Bourses aux vêtements de printemps*
Vendredi 27 mai 2016 - *Fête des mères*
Samedi 28 mai 2016 - *Arthaz Entraide - FARFOUILLE*

Dates susceptibles d'être modifiées

Naissances

CRELIER Léona, Marie 06.02.2015
MERANDON Lola, Clémentine, Louise 17.02.2015
PARNY Mathilde, Anik, Francine 17.02.2015
DUCHARNE Manon, Nadia 27.02.2015
LIEGEART Léandro 29.03.2015
DUCRET Julie, Rachèle 03.04.2015
BECERRA Lilian 30.04.2015
GINDRE Emma 20.07.2015
VERHENNE Clément, Antone 26.07.2015
BAUD Axel 04.08.2015
COMTE FERRET Eliano 25.09.2015
MERANDON Zoé, Mélanie 01.10.2015
GUILLAUD Maëva Camille 15.10.2015
RUPP Loïs, Adam 23.10.2015
SLIMAN Maïssane, Nahla, Manel 07.11.2015

Mariages

HULIN Damien, Yves, Louis et MOUREY Ingrid, Renée, Marie - 14-04-15
HUAU Laurent, Gilles, Claude et NGUYEN Thi Em - 16.05.2015
CHARPENTIER Thomas et WYSS Christina, Véronique, Dahlia - 06.06.2015
THOMAS Christophe, Gérard et CAMP Christine - 29.08.2015
DROUET Solenne et GOLINELLI Vanessa - 05.09.2015

Décès

BERTHET Francis, Albert - 09.04.2015
FALCHERI André, Jean - 06.07.2015
CADET Jean François - 22.07.2015
BORELLE Eliane, Léontine, Marie LOINTIER - 04.09.2015
BORNAND Nicole COMBET - 12.09.2015
COLLOMBON Sylvie, Jeanne GIROUD - 13.09.2015
BORNAND Christiane, Marie - 03.09.2015
CASSEL Henri, François - 08.06.2015

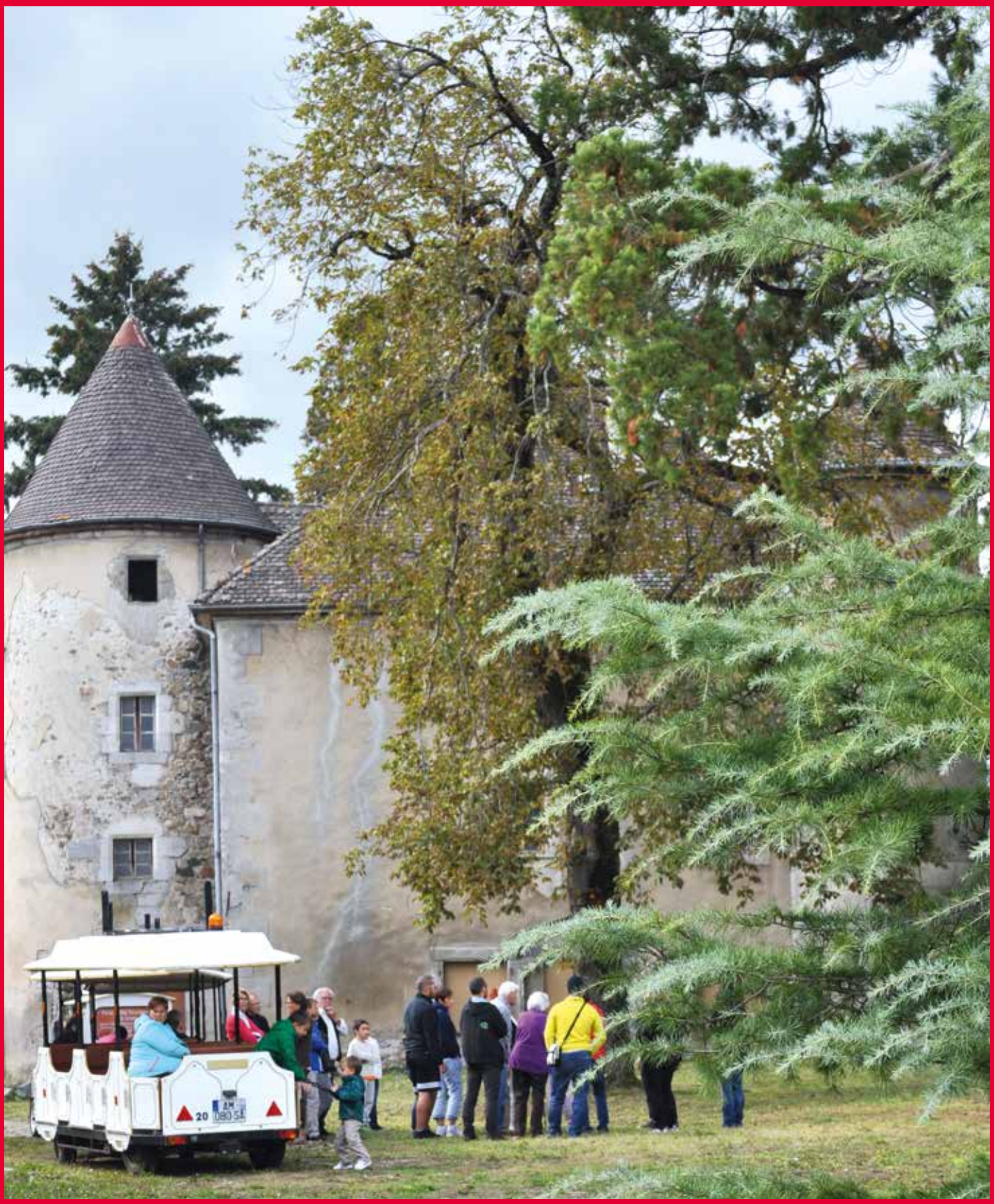

À la veille des fêtes de fin d'année,

la commission communication vous souhaite de joyeuses fêtes

et vous adresse ses meilleurs vœux.

Imprimée sur papier CYCLUS 100 % recyclé - IMPRIMERIE OFFSET SERVICE - 04 50 43 43 02